

FAIRE VIVRE L'ACCORD QVCT

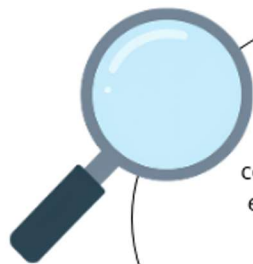
LES DELEGUES SYNDICAUX UNSA CEIDF ONT SIGNE A LA FIN DE L'ANNEE 2025 UN ACCORD AMBITIEUX ET ENGAGEANT CONCERNANT LA QUALITE DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Afin que cet accord puisse vivre et être respecté, nous avons choisi de vous en rappeler un principe fondamental encore trop peu connu et de ce fait, peu appliqué.

Zoom sur l'accord QVCT,

extrait du **chapitre 4 : LE MANAGEMENT, ACTEUR CENTRAL DE LA QVCT**

point 4 : **encadrer le management commercial**



- Le suivi de l'activité commerciale est possible via l'onglet "Pilotage", cet outil étant renseigné automatiquement. Par conséquent, les suivis et remontées déclaratives journaliers sont exclus. Seuls les outils mis à disposition par l'entreprise doivent être utilisés ;
- Les comparaisons de résultats commerciaux à un niveau collectif sont admises. Le niveau le plus fin de comparaison est l'agence ;



De gauche à droite :

Pierre Reuschlein, Elodie Joyeau,

Virginie Gellens, Loïc Queguiner, Sonia Da Cunha, Thibault Liebert,

Céline Tran, Philippe Chevet, Nicolas Mathieu, Alain Vatel, Nicolas Guilet

CONTACT : SYNDICAT.UNIFIE-UNSA@CEIDF.CAISSE-EPARGNE.FR

